

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

---  
Séance du 4 septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
26 août 2024

Date d'affichage
26 août 2024

Objet de la Délibération
--------------------------

Dédommagement frais  
téléphoniques agents :  
revalorisation

N°35.2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre septembre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER

**Pouvoir** : de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

**Secrétaire de séance** : Michel GONNET

\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical que par délibération en date du 11 mars 2010, une prise en charge d'une partie des frais téléphonique des agents utilisant leur téléphone mobile dans le cadre de leurs fonctions avait été mise en place à hauteur de 5€ par mois. Il propose de revaloriser cette participation à hauteur de 10€ par mois.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Donnent leur accord pour cette revalorisation
- Disent que la somme correspondante sera inscrite au budget du SIVOM.

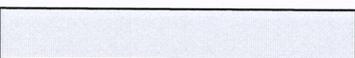
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

 Le Président,  
Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 6

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20240904-35\_2024-DE  
Reçu le 09/09/2024